



MARCHES PUBLICS DE SERVICE

Accord-cadre à bons de commande N°2024-001 ACB

Pouvoir Adjudicateur :

Université de Bretagne Occidentale
Présidence - Service de la Commande Publique
3, rue Matthieu Gallou - C.S. 93837
29238 BREST CEDEX 3

ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE POUR :

- LOT 1 : MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE**
- LOT 2 : COORDINATION SPS**
- LOT 3 : DIAGNOSTIC AMIANTE ET PLOMB**

Date et heure limites de réception des offres

Le 29 février 2024 à 12 Heures 00

Règlement de la Consultation

Textes de référence :

Marché public passé en procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-2 et R2124-2 1° du Code de la commande publique.

Technique d'achat :

Accord cadre à bons de commande (sous-section 3) en application des articles R.2162-13 et R.2162-14

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

| | |
|---|----------|
| <u>ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION</u> | 3 |
| 1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION | 3 |
| 1.2 - ÉTENDUE DE LA CONSULTATION | 3 |
| 1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION | 3 |
| 1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS | 3 |
| 1.5 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE | 3 |
| <u>ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION</u> | 3 |
| 2.1 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES | 3 |
| 2.2 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT | 4 |
| 2.3 - CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION | 4 |
| <u>ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION</u> | 4 |
| <u>ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</u> | 4 |
| 4.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE | 4 |
| 4.2 - VARIANTES | 5 |
| <u>ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES</u> | 5 |
| <u>ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS</u> | 6 |
| 6.1 - OBTENTION | 6 |
| 6.2 - TRANSMISSION ELECTRONIQUE | 6 |
| <u>ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</u> | 7 |
| 7.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS | 7 |
| <u>ARTICLE 8 : RECOURS</u> | 8 |

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

Le présent accord cadre à bon de commande concerne des missions de prestations de service **dans le cadre des travaux menés par l'Université de Bretagne Occidentale.**

1.2 - Étendue de la consultation

La présente procédure formalisée ouverte est soumise aux dispositions des articles L2124-2 et R2124-2 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Décomposition de la consultation

La consultation comprend 3 lots comme suit :

- Lot 1 : mission de contrôle technique
- Lot 2 : mission de coordination sécurité et protection de la santé
- Lot 3 : mission de repérage amiante et plomb avant travaux

1.4 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement **solidaire** ou un **groupement conjoint**. **En cas de groupement conjoint, le mandataire sera obligatoirement solidaire de l'ensemble des membres du groupement.** Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente de celle citée ci-dessus, il sera contraint d'assurer sa transformation pour se conformer à cette obligation.

1.5 - Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

| <i>Classification principale</i> | <i>Classification complémentaire</i> |
|---|--------------------------------------|
| Services de contrôle technique de bâtiments. (71631300) | |
| Services de conseil en matière de santé et de sécurité. (71317210) | |
| Services d'analyse technique ou services de conseil. (71621000) | |

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes. Le mode de règlement choisi par l'Université de Bretagne Occidentale est le virement administratif.

2.3 - Conditions particulières d'exécution

Se référer aux cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) de chaque lot.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Un règlement de la consultation (R.C.) commun pour les 3 lots;
- Un acte d'engagement (A.E.) et ses annexes pour chaque lot;
- Un bordereau contractuel des honoraires pour chaque lot;
- Un cahier des clauses particulières (C.C.T.P.) pour chaque lot;

Le dossier de consultation des entreprises est disponible gratuitement à l'adresse électronique suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllConsId=2446641&orgAcronyme=f2h>

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Article 4 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

4.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet, pour les lots sur lesquels il soumissionne, comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de la candidature :

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr. Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

- Lettre de candidature comportant l'identification des membres du groupement, la forme du groupement et l'identification du mandataire le cas échéant (Formulaire DC1);
- Déclaration du candidat (pour chaque membre de l'équipe le cas échéant). Formulaire DC2, auquel seront jointes les annexes demandées, et notamment :
 - Une attestation sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L2141-5 du code de la commande publique et qu'il est en règle au niveau de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (art. L2141-7 à L2141-11).

- La copie du jugement s'il est en redressement judiciaire ;
- Les autres documents et renseignements demandés : chiffre d'affaires des 3 derniers exercices, effectifs du candidat, descriptif du matériel et équipement à disposition de l'équipe ;
- Attestation d'assurance en cours de validité.
- Liste de 10 références étant d'importance et de complexité équivalente (enseignement supérieur, E.R.P., montant et typologies des travaux, surfaces,...).
- Lot 1 : Agrément ministériel du contrôleur technique chargé d'effectuer la mission ;
- Lot 2 : Attestation de formation auprès d'un organisme agréé pour les intervenants identifiés pour la mission, en cours de validité.
- Lot 3 : Certification avec mention du diagnostiqueur chargé d'effectuer la mission ;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen.

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat ;
- Le bordereau de prix des honoraires contractuels ; (toute décomposition de prix demandée ci-dessus sera présentée sous la forme d'un détail estimatif comprenant, pour chaque nature d'ouvrage ou chaque élément d'ouvrage la quantité à exécuter prévue par le candidat et le prix de l'unité correspondant) et ce pour chacune des phases telles que définies aux articles des C.C.P du lot afférent ;
- Une note méthodologique pour chaque étape de la mission, complétée du curriculum vitae de la personne en charge de la mission.

NOTA :

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance prévue au cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.2 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée pour cette consultation.

Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- Garanties et capacités techniques et financières ;
- Capacités professionnelles.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

| Critères et sous-critères | Pondération |
|---|-------------|
| Critère : Valeur technique | 50% |
| Méthodologie d'intervention détaillée par phase | 25% |
| Moyens mis à disposition pour la mission | 25% |
| Critère : Prix des prestations | 50% |

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que la présente consultation ne fera l'objet d'aucune négociation.

Les dossiers incomplets ou incorrects pourront faire l'objet d'un rejet. Les dossiers d'appel d'offres conformes feront l'objet d'un dépouillement et d'une analyse conformément aux critères sus indiqués.

L'Université de Bretagne Occidentale pourra demander aux candidats de préciser ou compléter la teneur de l'offre si elle le juge nécessaire. Cette demande se fera dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Les candidats non retenus sont informés du rejet de leur offre dans les meilleurs délais possibles.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution de marchés publics et de contrats de concession. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

6.1 - Obtention

La consultation dans son ensemble et les différentes pièces qui la composent (dossier de consultation, candidatures et offres principalement) sont rédigées en français.

L'adresse pour télécharger les documents mis à la disposition des entreprises est la suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2446641&orgAcronyme=f2h>
(n° de référence : 2024-001ACB).

6.2 - Transmission électronique

La transmission des candidatures et des offres par voie électronique s'effectue dans les conditions définies par aux articles R2132-7 à R2132-13 relatif aux communications et échanges d'informations par voie électronique.

Les candidatures et les offres transmises par voie électronique doivent être envoyées dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

La transmission des offres par voie électronique se fait sur le profil d'acheteur de l'université à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2446641&orgAcronyme=f2h>

Le choix du mode de transmission est irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à tous les documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Par contre, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre, dans le cas d'une seule enveloppe). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : .pdf, .doc, .zip, .xls, ainsi que les fichiers de type ODF (.odt et .ods). Le candidat est invité à ne pas utiliser de macro-instructions dans les documents transmis et à faire en sorte que sa candidature et/ou son offre ne soient pas trop volumineuses.

Seuls les certificats de signature électroniques conformes au Référentiel général de sécurité (RGS) seront autorisés (niveaux ** et *** RGS ou équivalents). Les candidatures et offres signées à partir d'un certificat de signature PRIS V1 ne seront plus acceptées.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Une aide technique à l'utilisation de la salle des marchés est disponible sur le site du profil d'acheteur à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseGuide&Aide>

Les offres parvenues après cette date et heure, pour quelque motif que ce soit, ne seront pas ouvertes. Le candidat en sera informé.

Article 7 : Renseignements complémentaires

7.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats effectuent leur demande sur le profil acheteur à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2446641&orgAcronyme=f2h>

Les questions sont à transmettre au plus tard le 16 FEVRIER 2024 à 12h00.

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, **au plus tard le 21 FEVRIER 2024 à 16h00.**

Article 8 : Recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif - Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex - Téléphone : 02 23 21 28 28 - Télécopie : 02 99 63 56 84

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics de Nantes - Préfecture de Région - Secrétariat Général pour les Affaires régionales (SGAR) - Bureau de la coordination interministérielle - 6, quai Ceineray - BP 33515 - 44035 NANTES cedex 1 - Tél. : 02.40.08.64.33

Service auprès duquel les renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif - 3 Contour de la Motte - 35000 RENNES